



INFORMATIONS

L'adjoint sanitaire de première classe agit principalement sur la maîtrise des perturbations des milieux de vie. Contrairement à l'adjoint sanitaire de deuxième classe, il est recruté sur concours de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES

- Recueillir des données relatives à l'état sanitaire de l'environnement.
- Réaliser des enquêtes épidémiologiques ou entomologiques.
- Prévenir et gérer des crises sanitaires.
- Lutter contre les vecteurs de maladies transmissibles.

QUALITÉS REQUISES

Être réactif, précis et rigoureux, savoir prendre des initiatives et s'adapter, avoir un bon relationnel et l'esprit d'équipe

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un adjoint sanitaire (1re classe) en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (être titulaire d'un diplôme de catégorie V ou équivalence – niveau Bac +2).

À savoir : l'adjoint sanitaire de deuxième classe est, lui, recruté sur dossier.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Explication d'un texte** sur la santé environnementale, 1h30 (coef. 2).
2. **Exercices sur des techniques et pratiques** selon des domaines définis dans le code de la santé publique + questions sur les règles d'hygiène, 1h30 (coef. 2).

ADMISSION

Entretien devant un jury, 15 mn (coef. 3).